

# Les RETRAITES

Revendic'Action

**Le gouvernement Macron veut instaurer un système universel par points. À l'image des réformes menées au pas de charge depuis le début de son mandat, c'est une perte de droits pour toutes et tous qui se profilent, avec en première ligne les plus précaires.**

## D'un système à prestations définies...

Notre système de retraite actuel fonctionne par répartition avec pour socle fondamental, la réponse à des besoins permettant au plus grand nombre de vivre sa retraite dans la dignité. Ainsi, le niveau de cotisations, qui correspond aux richesses créées, est fixé pour répondre à des prestations définies (âge du départ à la retraite, revenu de remplacement à 75%, pensions de reversions, etc). Ce système solidaire

est le fruit d'une longue histoire sociale, ayant permis de rallonger considérablement l'espérance de vie et de réduire des inégalités entre retraité.e.s touchant tout particulièrement les femmes.

Le gouvernement Macron, fidèle à sa logique de casse sociale, veut littéralement inversé le système, en passant à une retraite par points avec un taux de cotisation fixe à 28%. Ce fonctionnement, à l'oeuvre dans certains pays, est très aléatoire, le montant pension restant bien souvent impossible à déterminer deux ans avant l'âge de départ. Mais la fixation du taux implique surtout la primauté de la réduction du soi-disant déficit des retraites sur les besoins de nos anciens. Il ne devient plus possible de demander aux actifs de cotiser plus par solidarité, c'est aux retraité.e.s de se priver et dans de trop nombreux cas de vivre une pauvreté insupportable bien qu'ayant bossé toute leur vie. Tout ça au profit de qui ?

## Vers un système à cotisations définies

**Est-il besoin de rappeler que l'argent pour financer les retraites existent ?** L'augmentation des salaires à la place des dividendes est une source de cotisations, tout autant que la prise en compte de l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement et participation). Moderniser la fiscalité en supprimant les exonérations de cotisations bénéficiant aux grandes entreprises et en luttant contre l'évasion fiscale !

## Propositions CGT pour une retraite digne pour toutes et tous !

- Prise en compte des périodes d'études, de première recherches d'emplois et d'arrêts de travail
- Création de "maisons communes des retraites" pour une gestion démocratique
- Retraite à taux plein dès 60 ans, voire moins en fonction de la pénibilité
- Indexation des retraites sur les prix et l'évolution générale des salaires
- Pension de reversion à 75% du revenu du concubin, sans conditions
- Calcul du montant sur la base des dix meilleurs années de salaire

**Pensions =**  
75% du revenu



Case 421 – 263, rue de Paris  
93514 MONTREUIL Cedex

Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42  
fsetud@cgt.fr – www.soc-etudes.cgt.fr



/fsetud



/fsetud



/fsetud CGT